



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-224

Séance publique du

21 juillet 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-50119-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : RESTAURATION DE L'ESCALIER ET DES FAÇADES DE LA CHAPELLE DE LA VISITATION. ACCEPTATION DE CONDUIRE LES TRAVAUX. DEMANDES DE SUBVENTIONS. ADOPTION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michaël ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Karima ZERKANI à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture - Politique
de la Ville
Direction Des Musées & Du Patrimoine
Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : RESTAURATION DE L'ESCALIER ET DES FAÇADES DE LA CHAPELLE DE LA VISITATION. ACCEPTATION DE CONDUIRE LES TRAVAUX. DEMANDES DE SUBVENTIONS. ADOPTION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le monastère de la Visitation, rue Mignet, a été construit vers 1647. La superbe façade baroque de la chapelle, mise en valeur par un grand escalier et la perspective depuis la rue Constantin, a beaucoup souffert des épreuves du temps.

En 2010, un diagnostic préalable a été établi par un architecte du patrimoine afin de faire une estimation technique et financière des travaux à effectuer. La restauration de l'escalier suppose de le désolidariser de la construction ; ce sera la tranche ferme du dossier, complétée par deux tranches conditionnelles pour la restauration des façades Est et Sud.

Ce projet a été validé en concertation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre du contrôle technique et scientifique des monuments classés.

Il n'avait pu être conduit jusqu'alors du fait de difficultés juridiques rencontrés avec la copropriété nord du numéro 22 de la rue Mignet. Ces difficultés ont été réglées dans le cadre d'un protocole transactionnel voté par le Conseil municipal dans sa séance du 17 octobre 2013 (*délibération n° 2013-544*).

L'acquisition de la mitoyenneté du numéro 20 rue Mignet (*délibération N° 2013.88 du 18 mars 2013*) avait permis de solutionner les questions juridiques liées aux travaux sur le mur sud qui appartient à l'association Foyer Féminin Sainte Catherine de Sienna.

Il a alors été possible de commander une extension de maîtrise d'oeuvre et le dossier de consultation des entreprises (délibération du 18 novembre 2013 n° 2013-656). Ce dernier a été remis en mai 2014.

Ce qui permet désormais d'entrer dans la phase active conduisant aux travaux.

L'estimation des coûts s'élève à 1 377 151,25 € HT, dont une grande part est susceptible d'être subventionnée au titre des travaux sur les monuments historiques, à hauteur de 40% par le Ministère de la Culture et de la Communication, 25% par le Conseil Général et pour 50 % de la part résiduelle de la ville par la Communauté du Pays d'Aix.

A ce stade se trouve incluse l'ensemble de la prestation comprenant selon les estimations une tranche ferme (331 709,25 € HT) et deux tranches conditionnelles (*conditionnelle 1 : 798 515,00 € HT et conditionnelle 2 : 246 927,00 € HT*) dont les travaux seront conduits sur plusieurs exercices budgétaires en fonction des délais de mise en oeuvre.

Aussi je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le principe de la mise en œuvre des travaux de restauration de cet escalier et des façades est et sud de la chapelle de la Visitation pour un montant total estimé à 1 377 151,25 € HT réparti sur plusieurs exercices budgétaires,
- **AUTORISER** la réalisation de la tranche ferme de restauration de l'escalier en 2014 pour la somme estimée de 331 709,25 € HT ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville, Direction des musées et du patrimoine culturel, chapitre 90324-2135-2054 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elu délégué à solliciter auprès de tous nos partenaires publics ou privés des subventions au plus fort taux possible ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de ces sommes ;
- **ADOPTER** la fiche opérationnelle ci-jointe qui autorisera la préparation des marchés de restauration.



Aix en Provence

LA VILLE

DGAS Education, Culture, Politique de la Ville
Direction, Musées et Patrimoine Culturel

DEMANDE DE CREATION **FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE**

OBJET : Restauration de la Chapelle de la Visitation

Date ou période de la réalisation : Durée globale estimée des travaux 24 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le début des travaux.

Désignation de la dépense	ESTIMATIONS HT	Observations
Etudes Préalables + Sondages géothermie et terrassement	15 123,60 € + 4000 € +5000 €	DCM 2006.1518
Etudes Complémentaires	30 000,00 €	
Diagnostic et maîtrise d'oeuvre	145 316,11 €	Convention n° 2006.1518
Mission CSPS	10 000,00 €	Marché existant A13005
Mission Contrôle technique	10 000,00 €	Marché existant A 12092
Total Services	219 439,71 € HT	

Travaux de restauration de la Chapelle de la Visitation comprenant 6 lots: Lot 1 : Maçonnerie, Taille de pierre, consolidation des structures Lot 2 :Sculpture Lot 3 : Métallerie – Zinguerie Lot 4 : Vitraux Lot 5 : Menuiserie Lot 6 : Décors peints.	1 377 151,25	Coût prévisionnel résultant du diagnostic et des études de maîtrise d'oeuvre.
Coût total de l'opération services + travaux	1 596 590,96 € HT	

DL.2014-224 - RESTAURATION DE L'ESCALIER ET DES FAÇADES DE LA CHAPELLE DE LA VISITATION. ACCEPTATION DE CONDUIRE LES TRAVAUX. DEMANDES DE SUBVENTIONS. ADOPTION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)